

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.09.03 Convocation du 17.09.03

Compte rendu affiché 26 septembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**  
**Objet : Droits d'Entrée CCJV - Régie  
Spectacle de réouverture.**

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	27
votants	28

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,  
BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN,  
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

**Absents représentés :** Mme WYMANN par Mme BOUHEY.

**Absent excusé :** M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'il convient de fixer les droits d'entrée du Centre Jean VILAR pour le spectacle inaugural de réouverture, qui sera donné le 21 novembre 2003.

Il indique qu'il est nécessaire de mettre en place, à cette occasion, une régie de recettes permettant d'assurer la vente des tickets.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif 2003,
- Décide de fixer comme suit les tarifs des droits d'entrée au spectacle organisé le 21 novembre 2003 au Centre Jean Vilar :

**Tarif normal ➔ 10 Euros - Tickets jaunes**

**Tarif réduit ➔ 5 Euros - Tickets verts**

- Dit qu'une régie de recettes doit être mise en place afin d'assurer l'encaissement des droits d'entrée,
- Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal, à l'article 7062,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 septembre 2003

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 30 octobre 2003  
- de la publication le 31 octobre 2003  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 30 octobre 2003